

## Formation des formateurs

# Informations et directives du secrétariat FFA

2024 | 01

1.	Révision du Brevet Fédéral formatrice/formateur	1
1.1	Processus d'approbation	1
1.2	Etat d'avancement des travaux	1
2.	Examen final	2
2.1	Première mise en œuvre : l'examen oral aura lieu en présentiel	2
2.2	Frais d'examen	2
2.3	Inscription via la plateforme d'examen	2
3.	Evènements d'information sur le nouvel examen	2
3.1	Save the date : évènement d'information sur le nouvel examen	2
4.	Inscription vérification centralisée	3

---

## 1. Révision du Brevet Fédéral formatrice/formateur

### 1.1 Processus d'approbation du règlement d'examen

Nous avons soumis une première version du règlement d'examen et ses directives au SEFRI à l'automne 2023 dans les trois langues nationales. Nous avons ensuite examiné et intégré tous les commentaires du SEFRI et à nouveau soumis les documents en allemand, en français et en italien. Si ces versions sont approuvées, le règlement d'examen sera finalement publié. Nous espérons pouvoir annoncer la bonne nouvelle lors du prochain Infomailing à fin mars 2024.

### 1.2 Etat d'avancement des travaux du nouvel examen

Au cours des derniers mois, nous avons surtout travaillé sur la mise en œuvre et l'implémentation du nouvel examen. Concrètement, nous avons pris en compte les feedbacks de la journée d'échanges concernant la description de l'examen final et la série 0, et les avons remaniés. Nous mettrons ces deux documents à votre disposition fin mars dans les trois langues nationales.

Sur la base de la « série 0 » remaniée des tâches à faire pour l'examen, nous organisons une nouvelle fois au printemps un examen pilote avec des personnes volontaires qui possèdent déjà le brevet fédéral. Les expertes et les experts aux examens vérifieront leurs pratiques d'évaluation lors d'un colloque interne.

## 2. Examen final

### 2.1 Première mise en œuvre : l'examen oral aura lieu en présentiel

Nous attendons les premières personnes candidates au nouvel examen pour l'automne 2024. L'inscription à l'examen sera possible à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024. Le délai d'inscription est fixé au 16.05.2024. Le délai de remise du dossier de développement des compétences est fixé au 16.10.2024, les examens oraux auront lieu du 28 au 30.10.2024. Ces examens oraux auront lieu en présence physique à Zurich.

Pour plus d'informations :

<https://alice.ch/fr/professionnalisation/brevet-federal-formatrice-formateur-dadultes-ffa/examen-final-du-brevet-federal-de-formatrice-formateur/>

### 2.2 Frais d'examen

Les frais d'examen pour la première mise en œuvre susmentionnée (date limite d'inscription 16.05.2024) s'élèvent à 1'050 CHF. Nous partons du principe que nous pourrions organiser la partie orale de l'examen en ligne dans le courant de l'année 2025. Si, contre toute attente, cette partie de l'examen devait se dérouler plus longtemps en présentiel, nous devrions revoir la structure des coûts.

### 2.3 Inscription via la plateforme d'examen

L'examen final pour le Brevet fédéral 2024 se déroule via une plateforme d'examen. Toutes les étapes, de l'inscription à l'envoi du dossier de développement des compétences en passant par la définition des tâches, ainsi que l'ensemble de la communication se feront via la plateforme.

Dans le prochain Infomailing de fin mars, nous communiquerons le lien pour accéder à cette plateforme.

## 3. Evènements d'information sur le nouvel examen

### 3.1 Save the date : évènement d'information sur le nouvel examen

Fin mars nous mettrons à votre disposition la description et la série 0 du nouvel examen final. Nous organisons également des séances d'information dans les régions linguistiques. Vous aurez l'occasion d'y poser vos questions.

- Allemand : lundi 27 mai 2024, 16h30 à 18h30, en ligne.
- Français : sera annoncé ultérieurement. La date sera fixée en concertation avec la FRAFFA.
- Italien : sera annoncé ultérieurement.

## 4. Inscription vérification centralisée

Les candidates et les candidats qui sont en possession des certificats modulaires valables selon le règlement d'examen 2013 peuvent s'inscrire à la vérification centralisée jusqu'en 2028 au plus tard. Nous recommandons vivement de le faire peu de temps après la fin du dernier module.

Cf. informations et directives du secrétariat FFA du 26.06.2023.

<https://alice.ch/app/uploads/2023/06/FFA-Infomail-2023-01-F.pdf>

Dans le dernier Infomailing, nous avons communiqué que les certificats modulaires pour l'inscription à la vérification centralisée, c'est-à-dire selon le règlement d'examen 2013, ne sont valables que jusqu'à fin 2028 et que le texte de reconnaissance doit donc être adapté sur ces certificats dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En guise de rappel, nous insérons à nouveau le texte adapté :

*Ce certificat est reconnu par la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) et la Commission d'assurance qualité (CAQ) jusqu'au 31.12.2028 pour l'admission à la vérification centralisée (règlement d'examen 2013) et pendant cinq ans à compter de la date d'émission pour l'admission à l'examen final (règlement d'examen 2024) en vue de l'obtention du brevet fédéral de formatrice/formateur. La durée, les objectifs d'apprentissage, le contenu et la vérification des compétences sont conformes aux conditions et directives de la CAQ.  
Numéro d'enregistrement : CTaammj-Module-RM-No. xxx/certificat-No. Xxx*

Cf. informations et directives du secrétariat FFA du 02.11.2023.

<https://alice.ch/app/uploads/2023/11/infomailing-2023.02-fr.pdf>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser au [secrétariat FFA](#).

Salutations amicales,

Christina Jacober  
Directrice Formation des formateurs (FFA)

Zurich, le 21 février 2024

Tous les lettres d'information du secrétariat FFA sont disponibles au format PDF sous <https://alice.ch/fr/professionnalisation/prestataires-ffa/information-pour-les-prestataires/>